



Formation à distance (institut de formation soin animalier)

Par **greggalder**, le **20/03/2014** à **23:07**

Bonjour,

J'ai commencé une formation à distance avec l'IFSA il y a environ 1 an et actuellement? au niveau financier, je ne peut plus régler les mensualités donc j'ai décidé de résilier la formation, ce qu'il ont pris en compte mais j'attends leur réponse définitive, puisque soit disant selon leur contrat, dont je n'ai aucun exemplaire, je n'avais que 3 mois pour résilier. Malheureusement je ne m'attendais pas à ce que mon compte bancaire atterrisse en recouvrement. La seule chose qu'ils ont su me dire est que je devrais rembourser autant que ce que j'ai déjà payé, vis à vis des livres qu'ils m'ont fournis.

Y a-t'il un moyen de pouvoir me faire rembourser, même au bout d'un an, sans à avoir à payer autant à l'IFSA.

Merci.